

BONNE ANNÉE



Paris le 07 janvier 2020

Chèr(e)s salarié(e)s du Pôle Télécom de SFR,

Les élus, les délégués et les représentants syndicaux se joignent aux membres du bureau de l'UNSa COM pour **souhaiter une excellente année 2020 aux 10 000 Salariés du Pole Télécom et ainsi qu'à leurs proches.**

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour la confiance que vous avez accordé aux candidats UNSa lors des élections professionnelles du mois Mars et de juin 2019. Vous nous avez octroyé plus **de 52% de représentativité sur le Pole Télécom de SFR.**

Dès le lendemain des élections, nos 198 élu(e)s se sont mis au travail pour faire fonctionner les nouvelles instances issues des lois Macron. Notre syndicalisme défend avant tout le dialogue social et la démocratie interne (tout accord négocié est soumis aux votes des adhérents UNSa). De même, nous attachons une importance à l'analyse et à la compréhension des enjeux économiques et financiers de notre Entreprise afin d'avoir une argumentation solide et pertinente en négociation face à la Direction Générale.

Nous savons aussi prendre nos responsabilités lorsque nous estimons que nos droits sont bafoués. Ainsi le 4 juin 2019, l'UNSa a été la première organisation syndicale à saisir le juge concernant la non rétroactivité au 1^{er} janvier de la NAO 2019. Le 10 décembre 2019 le tribunal d'instance de Paris a condamné SFR pour cette non rétroactivité et la déloyauté de la Direction lors des négociations. L'UNSa est un partenaire social constructif mais sait se faire entendre et rester ferme dans la défense de nos droits.

M. Patrick DRAHI nous a envoyé le 23 décembre un message pour nous présenter ses « bons vœux » en revenant sur les réussites d'Altice ces dernières années. Tous les engagements pris face à la communauté financière ont été tenus : croissance du chiffre d'affaires ainsi que des marges brutes et nettes. **Le travail opérationnel des équipes est reconnu comme exceptionnel** (dont la sortie de la BOX 8, records de ventes et de déploiements réseau aussi bien sur le fixe que sur le mobile).

M. Patrick DRAHI, M. Armando PEREIRA et M. Alain WEIL nous ont donné rendez-vous le 8 janvier 2020 pour répondre aux questions et aux attentes remontées par les salariés. En préambule à cette invitation l'UNSa rappelle que :

- depuis 2015 les salariés du Groupe Altice France, dont ceux de l'UES SFR, n'ont eu de cesse de travailler d'arrache-pied pour offrir les meilleurs services à nos clients,
- depuis 2014 et le rachat du Groupe SFR par Altice le corps social salariés et managers a payé un lourd tribut : les effectifs sont ainsi passés de 17 500 à moins de 10 000 salariés (PDV de 5000 salariés et de nombreuses démissions rarement remplacées et arrêt de nombreux CDD et intérimaires). **La masse salariale a été réduite de presque 40 % !**

Pour quelle contrepartie ? 3,60% d'augmentation cumulée depuis 2015 !

Les salariés ont vu leur charge de travail considérablement augmenter. De plus, la sous-traitance interne comme externe a explosé entraînant souvent une désorganisation entre donneurs d'ordre et sous-traitants et au final une perte d'efficacité et de compétences.



dscunsa@sfr.com



@Unsa.com



Unsa.com



www.unsacom.org

20
20

NAO 3% pour enfin une vraie reconnaissance !

Nous estimons que la **reconnaissance** pour le travail et les efforts fournis n'est pas au rendez-vous. L'UNSA demandera lors des NAO 2020 qui débuteront le 10 janvier les moyens de permettre aux 1500 managers de l'UES SFR de récompenser leurs équipes par :

- Une **prime dite Macron de 1000€ à tous les salariés**
- Une enveloppe d'**augmentation collective de 3%** de la masse salariale
- Une enveloppe d'**augmentation individuelle de 3%** de la masse salariale
- Une enveloppe **de 2,5% de la masse salariale pour réduire les inégalités Hommes/Femmes**
- La **rétroactivité de la NAO 2019 (décision du juge)** pour également les salariés de Completel, SFR Fibre, SFR Business Distribution, Hivory, SFR FTTH et SFR Distribution
- **Respect des minimas sociaux** de la Convention Collective des Télécoms
- **Harmonisation des grilles de salaires et des emplois** du Pôle Télécom, **à Travail égal, Salaire égal**
- **Amélioration des outils de travail et des moyens** (PC, Mobiles dignes d'être ambassadeur de SFR)
- **Généralisation et passage à 2 jours de TAD** par semaine et respect de l'accord sur la clause du TAD exceptionnel
- **Mesures spécifiques pour mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle** (congés enfant malade, congé paternité, création d'une crèche dans les sites majeurs),
- **Meilleure prise en charge du coût transport** tant en métropole que dans nos sites de l'île de la Réunion et de Mayotte (90 % pour tous)
- **Instauration d'une prime d'ancienneté** afin de reconnaître l'engagement dans la durée des salariés
- **Augmentation de la participation de l'entreprise pour les véhicules de fonction** afin d'éviter une baisse de rémunération
- **Réévaluation** des tickets restaurants et de la subvention dans les restaurants d'entreprise
- **Passage de 1% à 1,5%** de la masse salariale de l'enveloppe des Œuvres Sociales et Culturelles, pour permettre aux élus des CSE de proposer plus de prestations pour les salariés et leur familles
- **Des objectifs réalistes pour tous les salariés** notamment pour les forces commerciales qui subissent une baisse continue de leur part variable depuis 2015
- **Adapter la formule de le calcul de la participation** afin de neutraliser le poids de la dette liée à l'achat de SFR par Numéricable et permettre un vrai partage des bénéfices réels de l'entreprise
- **Prise en compte de l'empreinte écologique** de l'entreprise avec notamment un soutien aux achats de véhicules électriques

Assez de bonnes paroles, passons aux actes Messieurs les Dirigeants Actionnaires !



dscunsa@sfr.com



@Unsa.com



Unsa.com



www.unsacom.org

20
20